



## Demande d'aide financière pour études

Réservé à l'usage du bureau

### Infirmières et infirmiers de la partie III/Infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes

VEUILLEZ NOTER LES NOUVELLES DATES LIMITES  
\*4 RENCONTRES PAR ANNÉE\*

#### NOTA : JOINDRE LES REÇUS ORIGINAUX À LA DEMANDE

Nom :

Adresse :

Code postal :

Adresse si <2 ans :

\*Les remboursements par l'ASINB peuvent être retardés si le nom et l'adresse diffèrent de ceux des demandes antérieures.

Adresse électronique :

Téléphone (domicile) :

**EMPLOI**

À temps plein

À temps partiel

Occasionnel

Établissement :

Unité spécifique

Téléphone :

Classification :

Êtes-vous en congé autorisé?

Oui

Non

Congé de maternité ou de paternité

ILD

Congé d'études

Détachement

Indemnités pour accident du travail

Autre : \_\_\_\_\_

**INFORMATION SUR LE COURS, LA CONFÉRENCE OU L'ATELIER**  Maîtrise  Baccalauréat  Autre

- Titre et description du cours. Expliquez pourquoi vous suivez ce cours.
- Soumettre l'information sur le (les) cours ou la description du programme si elle est disponible.
- Expliquer le sujet de la conférence ou de l'atelier.

Date de début prévue : \_\_\_\_\_

Date de fin prévue : \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà reçu une aide financière selon l'article Aide aux études?

Oui

Quel montant?

Non

Recevez-vous une aide financière d'autres sources?

\*Le montant des bourses d'études et des bourses d'entretien sera déduit du montant approuvé par le Comité d'aide aux études

Oui

Quel montant?

Non

**TOUT COURS EXIGÉ OU OFFERT PAR L'EMPLOYEUR NE SERA PAS FINANÇÉ  
LES DEMANDES INCOMPLÈTES SERONT REJETÉES**

Si je reçois une aide financière, j'accepte de fournir une preuve attestant que j'ai terminé le cours ou suivi le colloque.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du requérant ou de la requérante : \_\_\_\_\_

**Nom du requérant ou de la requérante :**

Cours	Date de début	Date de fin	Droits de scolarité	Manuels	Montant demandé	Montant approuvé
1.			\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$

Conférence ou atelier	Date de début	Date de fin	Droits d'inscription	Matériel	Montant demandé	Montant approuvé
1.			\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$
<b>MONTANT TOTAL DEMANDÉ PAR LE REQUÉRANT OU LA REQUÉRANTE</b>						
<b>MONTANT TOTAL DU REMBOURSEMENT RECOMMANDÉ AU MINISTRE</b> <b>*Réservé à l'usage du bureau*</b>					\$	

**LES REÇUS ORIGINAUX DOIVENT ÊTRE ANNEXÉS À LA DEMANDE ET CORRESPONDRE AUX MONTANTS DEMANDÉS**

**DATES LIMITES POUR RECEVOIR LES DEMANDES :**

**28 février pour réunion d'avril  
28 mai pour réunion de juillet  
28 août pour réunion d'octobre  
28 novembre pour réunion de janvier**

**Les cours, conférences ou ateliers DOIVENT commencer ou se terminer au cours de l'exercice financier pendant lequel le requérant ou la requérante soumet une demande – (soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).**

Si vous ne recevez pas un accusé de réception dans les deux (2) semaines suivant l'envoi de votre demande, téléphonez au bureau du SIINB au 1-800-442-4914.

**REMPILIR LE FORMULAIRE ET LE RETOURNER AU :**  
**Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick**  
**103, allée Woodside**  
**Fredericton (N.-B.) E3C 2R9**



# LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉBOURSEMENT DES FONDS COMITÉ D'AIDE AUX ÉTUDES POUR LES INFIRMIÈRES DE LA PARTIE III ET INFIRMIÈRES GESTIONNAIRES ET INFIRMIÈRES SURVEILLANTES

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT!!!**

## Admissibilité

- Le requérant ou la requérante doit être un membre cotisant du SIIINB ou être en congé autorisé.
- Le requérant ou la requérante doit avoir terminé sa période probatoire avant de présenter une demande d'aide financière aux termes des conventions collectives des infirmières de la Partie III, et des infirmières gestionnaires et surveillantes.
- Le cours, la conférence ou l'atelier doit concerner le perfectionnement professionnel continu.
- Il incombe au requérant ou à la requérante de soumettre suffisamment d'information pour que le comité puisse déterminer si l'activité de formation est pertinente à la profession.

## Priorités

- Les requérants et requérantes qui ont reçu moins de 5 000 \$ du Comité dans le passé.
- Les requérants et requérantes qui ont reçu plus de 5 000 \$ du Comité dans le passé recevront un montant au prorata, si des fonds sont disponibles.
- Le montant maximal accordé à un requérant ou une requérante à n'importe quelle réunion sera de 5 000 \$.

## Critères relatifs aux cours

Pour qu'elle soit étudiée, la demande doit satisfaire aux critères ci-dessous :

- Tout cours **EXIGÉ ou OFFERT** par l'employeur **NE SERA PAS** financé.
- Les cours, conférences et ateliers doivent commencer ou se terminer au cours de **L'EXERCICE FINANCIER** pendant lequel le requérant ou la requérante soumet une demande — **soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars**.
- Les demandes **DOIVENT** parvenir au bureau provincial aux dates indiquées au bas de la page 2 du formulaire.
- Tous les reçus pertinents doivent être annexés à la demande complétée d'aide aux études.
- Vous devez joindre les reçus **ORIGINAUX** de cartes de crédit ou portant l'estampille de l'Université pour ce qui suit :
  - droits d'inscription ou de scolarité
  - manuels et autre matériel de cours
- Les reçus **DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉS** pour correspondre au cours approprié.
- **LES DEMANDES INCOMPLÈTES SERONT REJETÉES.**

## Priorités relatives aux dépenses

Les dépenses suivantes seront considérées en ordre de priorité si le Comité le juge approprié :

- Droits d'inscription ou de scolarité
- Manuels
- Conférence et atelier
- Matériel de cours particulier
- Le montant des bourses d'études et des bourses d'entretien sera déduit du montant approuvé

Les reçus peuvent être soumis avant d'avoir terminé le cours avec succès.

**RÉVISÉ : SEPTEMBRE 2018**